



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
18 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire 2005**

28-30 septembre 2005

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Centre de recherche Innocenti : Rapport intérimaire et activités proposées pour 2006-2008**

#### *Résumé*

Depuis sa création en 1988, le Centre de recherche Innocenti a grandement contribué à la recherche socioéconomique et à une meilleure compréhension des droits de l'enfant. C'est une source de connaissances et d'analyse à l'appui des grandes orientations et du plaidoyer en faveur des enfants; il orchestre et catalyse l'échange des connaissances et la réflexion stratégique sur les problèmes des enfants; il renforce l'UNICEF dans son rôle d'animateur intellectuel et de défenseur mondial des droits de l'enfant; et il appuie l'élaboration de programmes et le renforcement des capacités.

Le programme proposé pour 2006-2008 se fonde sur ces domaines de compétence, sur les enseignements tirés du programme en cours, sur les recommandations issues de l'évaluation du Centre en 2004-2005, sur les directives formulées par le Comité consultatif international Innocenti ainsi que sur les consultations avec les principaux partenaires. Éclairé par les principes directeurs du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009, le programme aide le Centre à engendrer et diffuser les connaissances et le croisement des expériences pour faire mieux connaître les besoins des enfants au plan national comme international. Il lui permettra de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire en coopération avec d'autres partenaires de l'UNICEF et des Nations Unies.

---

\* E/ICEF/2005/10.



La Directrice exécutive recommande que le Conseil d'administration approuve la prolongation des travaux du Centre pour la période 2006-2008. Il est proposé de lui allouer un montant de 17 millions de dollars au titre de l'objet « autres ressources », montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au moins 5 430 000 euros (environ 6,5 millions de dollars) pour financer les activités de base du Centre, le solde devant être obtenu auprès d'autres bailleurs de fonds pour le financement d'activités données.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–10	3
II. Exécution du programme en cours (2003-2005). . . . .	11–56	4
A. Réalisations et problèmes d'importance . . . . .	12–13	4
B. Centre d'excellence pour les droits de l'enfant . . . . .	14–43	6
C. L'utilité du Centre de recherche Innocenti pour l'UNICEF. . . . .	44–47	12
D. Renforcer les partenariats avec d'autres organisations pour défendre la cause des enfants. . . . .	48–53	14
E. Communication et accroissement de l'apport des donateurs. . . . .	54–56	15
III. Projet de programme pour 2006-2008 . . . . .	57–85	15
A. Objectifs du programme . . . . .	59–60	16
B. Engendrement et communication de connaissances stratégiques et utiles . . .	61-71	16
C. Échange et transmission des connaissances . . . . .	72	19
D. Contribuer au plaidoyer et à l'élaboration des politiques et programmes de l'UNICEF . . . . .	73–74	20
E. Consolidation de l'assise institutionnelle et financière du Centre . . . . .	75–80	20
F. Financement et recrutement . . . . .	81–85	21
IV. Projet de recommandation . . . . .	86	22
Tableau		
Ventilation des dépenses – estimations (2006-2008) . . . . .		23

## I. Introduction

1. Créé à Florence en 1988, le Centre de recherche Innocenti bénéficie de l'appui continu du Gouvernement italien selon un accord de coopération conclu avec l'UNICEF et qui, régi par la loi italienne, est renouvelable tous les trois ans – ce qui correspond au cycle triennal du programme et du budget du Centre.
2. Le Centre s'efforce de renforcer la capacité de l'UNICEF et des gouvernements et institutions partenaires pour répondre aux besoins évolutifs des enfants et pour promouvoir une forte éthique mondiale en leur faveur. Le Centre sert de source internationale de connaissances pour l'application effective de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les pays tant en développement qu'industrialisés.
3. Avec ses recherches concrètes et pragmatiques, le Centre influence la formulation d'orientations par l'UNICEF, en renforce le rôle de défenseur mondial des droits de l'enfant, en favorise l'aptitude à la recherche et à l'exploitation des leçons de l'expérience programmatique, et appuie l'élaboration de programmes et le renforcement des capacités. Jouissant de la liberté académique et intellectuelle, il se penche sur les lacunes dans les connaissances et sur les domaines relativement neufs pour l'UNICEF, le mettant ainsi mieux à même d'explorer les dimensions de son action future.
4. Faisant fond sur son travail passé et en coopération étroite avec les autres bureaux de l'UNICEF, le Centre continuera d'appuyer l'application du plan stratégique à moyen terme, des principes directeurs et des domaines prioritaires où se feront ses recherches.
5. Le Centre, qui contribue à la prééminence intellectuelle de l'UNICEF et aux partenariats pour les enfants, appuie le suivi des objectifs du Millénaire et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.
6. Le programme d'activités du Centre pour 2006-2008 est fondé sur son mandat et ses responsabilités et s'inspire des directives données par son Comité consultatif international et des enseignements tirés du programme de 2003-2005, dont les conclusions et recommandations de son évaluation menée en 2004-2005 à la demande dudit Comité.
7. Cette évaluation a souligné le rôle critique des recherches du Centre dans les activités de plaidoyer et l'orientation de l'UNICEF et a recommandé le renforcement du rôle du Centre pour engendrer et communiquer les connaissances. Elle a également recommandé qu'il approfondisse ses partenariats avec les organisations et les institutions de recherche dans diverses régions, notamment dans les pays en développement.
8. Le plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 accorde une attention particulière à l'engendrement, à la diffusion et à l'usage des connaissances pour influencer l'action de l'UNICEF et les orientations et mesures intéressant les enfants du monde. Le Centre contribuera activement à ce processus et servira d'interface entre l'expérience programmatique de l'UNICEF, les réseaux de recherches et les dirigeants, tout en œuvrant pour renforcer ses partenariats au niveau régional.

9. Le Centre a aussi un accord de coopération avec l'*Istituto degli Innocenti*, institution hôte de Florence, qui collabore avec lui pour promouvoir les droits de l'enfant et pour renforcer la visibilité et l'emploi stratégique de la bibliothèque commune Innocenti.

10. Le Gouvernement italien finance les activités de base du Centre qui, pour le financement de projets donnés, reçoit des fonds d'autres gouvernements, d'institutions internationales et des comités nationaux pour l'UNICEF.

## **II. Exécution du programme en cours (2003-2005)**

11. Dans sa décision 2002/13 (E/ICEF/2002/8/Rev.1), le Conseil d'administration a approuvé le programme actuel du Centre pour 2003-2005. Pendant cette période, les recherches du Centre ont porté sur des questions intéressant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, en évaluant l'impact des politiques socioéconomiques sur les enfants. Le programme a visé quatre grands buts :

- a) Faire du Centre un centre d'excellence stratégique plus dynamique pour les droits de l'enfant;
- b) Renforcer la collaboration avec le siège de l'UNICEF, ses bureaux extérieurs et ses comités nationaux;
- c) Servir de catalyseur avec ses partenaires, y compris les institutions de recherche et d'orientation et les organismes de développement;
- d) Construire une base financière solide en renforçant et en diversifiant encore l'appui des donateurs.

### **A. Réalisations et problèmes d'importance**

12. L'évaluation des travaux du Centre lors des trois derniers cycles de programme a visé la pertinence, l'efficacité, l'utilité et la viabilité financière de ses activités. Elle a dégagé plusieurs résultats importants :

- a) Les études du Centre ont servi à influencer les orientations stratégiques à l'UNICEF et ailleurs;
- b) Les études du Centre ont bénéficié de partenariats et de compétences interdisciplinaires mettant en jeu des personnalités universitaires et politiques, des spécialistes de pays partenaires et les bureaux de l'UNICEF;
- c) Les compétences internes du Centre ont été consolidées dans des domaines importants (par exemple, l'enfance pauvre, la traite des enfants et les dimensions juridiques et institutionnelles de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant);
- d) La collaboration avec le siège de l'UNICEF, ses bureaux régionaux et de pays et ses comités nationaux a été encore consolidée et la participation du Centre aux processus stratégiques comme l'élaboration du Plan stratégique à moyen terme a été assurée;

e) Les ressources financières du Centre ont été augmentées, sa base de donateurs a été diversifiée et son plafond budgétaire, approuvé par le Conseil d'administration, a été atteint.

**Renforcer par la recherche les actions et les mesures en faveur des enfants**

Comme l'illustrent les exemples ci-après, on s'est efforcé de renforcer la pertinence stratégique des études du Centre pour l'action de l'UNICEF et l'attention internationale portée aux enfants :

a) L'étude en cours sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant a servi à appuyer et à influencer le processus de réformes juridiques et institutionnelles entreprises par les États et l'action de l'UNICEF;

b) Les études sur l'enfance pauvre ont inspiré le processus d'examen de l'inclusion sociale dans l'Union européenne (UE) et sa discussion au niveau national;

c) L'étude intitulée « La traite d'enfants en Afrique de l'ouest » (*Innocenti Insight 9*, 2003), préparée dans le cadre du dialogue EU/Afrique, a influencé l'élaboration du Plan d'action de l'Union africaine sur la traite des êtres humains, avalisé en 2004, ainsi que la résolution (et le rapport) de 2003 de l'Assemblée interparlementaire Afrique-Caraïbes-Pacifique-UE et la communication de l'UE sur la prévention et la répression de la traite des êtres humains, rédigée en 2004-2005;

d) L'étude intitulée « Garantir les droits des enfants autochtones » (*Innocenti Digest 11*, 2004) a contribué au débat thématique du Comité sur les droits de l'enfant et influencé les grands débats du Sommet ibéro-américain de 2004-2005 et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones; elle sert à l'UE pour renforcer les capacités; et elle a été enracinée dans les travaux de l'UNICEF au niveau des pays et a appuyé sa programmation.

e) La recherche sur les enfants en conflit armé a permis d'élaborer les directives de l'UE sur eux, adoptées en décembre 2003 sous la présidence italienne de l'UE, a influencé le rapport et la résolution de l'Assemblée interparlementaire ACP-UE d'octobre 2003 sur les enfants soldats et appuie les activités de l'UE pour renforcer les capacités.

13. Par ailleurs, le Centre est resté aux prises notamment avec la nécessité a) de concilier sa taille modeste et ses moyens limités avec les grands espoirs mis dans ses fonctions de recherche et de transmission des connaissances; et b) d'obtenir les ressources de base pour son rôle et ses fonctions de recherche essentiels.

## B. Centre d'excellence pour les droits de l'enfant

14. Le Centre a servi de lieu de réflexion, de débat et de croisement d'expériences sur les droits de l'enfant ainsi que d'interface entre l'expérience de terrain de l'UNICEF, les personnalités universitaires et politiques et les acteurs opérationnels. Exploitant les travaux d'application des normes internationales relatives aux droits de l'enfant, il a aidé à unir les activités normatives et opérationnelles et à influencer la volonté internationale de servir la cause des enfants.

15. La synergie a été renforcée entre les deux secteurs de recherche du Centre : politiques économiques et sociales pour les enfants et promotion et protection de leurs droits. Les études réalisées sur les enfants handicapés et sur l'impact du VIH/sida sur les enfants, ainsi que les recherches menées sur les ressources qui leur sont destinées, ont illustré ce processus qui sera encore renforcé dans le nouveau programme.

### Suivi des incidences des politiques économiques et sociales sur les enfants

16. Dans le cadre du suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants et des objectifs du Millénaire, le Centre a poursuivi son analyse factuelle des politiques sociales et économiques soucieuses des enfants dans les pays en développement et industrialisés, en l'axant sur l'enfance pauvre, la réduction de la pauvreté étant reconnue comme un engagement international pour les nations riches comme pauvres.

17. Le Centre a continué de consacrer une attention particulière à la situation des enfants d'Europe centrale et orientale, de la CEI et des États baltes, y compris aux questions des disparités grandissantes, de la propagation du VIH/sida chez les jeunes et de la forte mortalité infantile.

18. Les recherches sur l'**enfance pauvre** ont aidé à l'examen dans le rapport sur *La situation des enfants dans le monde (2005)*; ce sujet a aussi été examiné en profondeur dans les séries du Centre *Social Monitor et Report Card*, où sont abordés, d'une part, les États d'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes et, d'autre part, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Thème transversal, la pauvreté a aussi été analysée dans les études sur les droits des enfants, dont « Poverty and Exclusion among Urban Children » (*Innocenti Digest 10*, 2003) et « Garantir les droits des enfants autochtones » (*Innocenti Digest 11*, 2004).

19. L'*Innocenti Social Monitor 2004* a indiqué que, malgré une baisse de la pauvreté absolue des enfants à la veille de l'an 2000, la croissance économique en Europe centrale et orientale et dans la CEI et les États baltes n'a pas bénéficié à tous les enfants, qui restent nombreux parmi les pauvres. Dans certains secteurs, les enfants pauvres ont moins de chances que d'autres de survivre à la prime enfance ou d'avoir accès à des services sociaux de qualité, dont la santé et l'éducation. Les dépenses publiques dans ces deux domaines sont très faibles dans certains des pays et des zones les plus pauvres. Le rapport a recommandé encore d'autres mesures pour protéger les enfants contre la pauvreté, et un meilleur financement des services sociaux pour eux et leurs familles.

20. « La pauvreté des enfants dans les pays riches » (*Innocenti Report Cards n° 6*, 2005) soutient que les pays riches devraient la surveiller et se fixer des buts pour la réduire, et analyse l'interaction des marchés du travail, de la démographie et des transferts et programmes publics pour en influencer les niveaux.

21. **Face à la propagation rapide du VIH/sida dans les pays d'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes**, accompagnée par la preuve que de nombreux jeunes ignorent tout de la prévention, les dirigeants réagissent avec de plus en plus vigueur. L'article « HIV/AIDS and young people: awareness, behaviour and policy », paru dans *Innocenti Social Monitor 2002*, a montré comment l'ignorance des jeunes et des femmes sur la maladie, alliée à la discrimination contre les malades du sida, a gêné la réponse effective à l'épidémie. L'analyse a servi au plaidoyer, à la sensibilisation à la maladie dans la région, et a influencé les décideurs politiques.

22. Faisant fond sur cette étude « Young people and drugs: increasing health risks », article paru dans *Innocenti Social Monitor 2004*, a montré que l'usage des drogues par injection se répandait dans les pays d'Asie centrale, ce qui laisse de nombreux jeunes particulièrement vulnérables à l'infection au VIH.

23. **La mortalité infantile et les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement** : cela a fait l'objet d'une analyse en profondeur des États d'Europe centrale et orientale, de la CEI et des États baltes, intitulée « Counting infant mortality and accounting for it », publiée dans *Innocenti Social Monitor 2003*. Il en ressort une grande diversité entre pays et des taux bien plus élevés qu'on ne l'avait signalé officiellement dans des zones et pays très pauvres. Ces recherches ont reçu une grande audience internationale et ont servi dans toute la région pour réclamer l'adoption internationale d'une définition uniforme des naissances vivantes et l'amélioration des procédures hospitalières et des systèmes d'état civil.

24. Depuis 1992, la base publique de données, TransMONEE, sur les indicateurs socioéconomiques de 27 pays de la région est alimentée par un réseau de correspondants dans les bureaux nationaux de statistique et dans divers organismes. Ces données, qui portent sur des questions qui, comme l'adoption et la mise d'enfants en institution, ne sont pas d'ordinaire recueillies par d'autres sources internationales, ont été décisives pour évaluer sur pièces l'impact de la transition sur la réalisation des droits de l'enfant.

25. Les données de TransMONEE servent aussi aux partenaires comme la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En mai 2005, les entités des Nations Unies dans la région ont, avec le Centre et d'autres organismes des Nations Unies, examiné comment ils pourraient surveiller ensemble les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région, en évitant au maximum les doubles emplois et la surcharge sur les bureaux nationaux de statistique. La faisabilité, les coûts et d'autres facteurs sont à l'étude, y compris les incidences sur le TransMONEE.

26. Le Centre cherchera à tirer parti du processus riche et participatif des recherches sur la situation des enfants dans la région d'Europe centrale et orientale, de la CEI des États baltes, et il l'étendra à d'autres régions et secteurs de recherche de son ressort, dont l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et la protection des enfants.

### **Promotion de l'application des normes internationales et sensibilisation aux droits de l'enfant**

27. Le Centre a mis au point des études thématiques et des outils de promotion pour aider à l'application des normes internationales et faire mieux prendre conscience des droits de l'enfant, tout en influençant les politiques et la bonne gouvernance en leur faveur. Un accent particulier a été mis sur plusieurs domaines : identification des enseignements tirés de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant; meilleure compréhension de la protection des enfants; participation des enfants; et rôle de la famille dans la protection de leurs droits.

28. **Documenter et recenser les enseignements tirés de l'application de la Convention sur les droits de l'enfant** : cela a fait l'objet d'une grande étude, conformément aux recommandations du *Monde digne des enfants* (par. 31) et du Comité des droits de l'enfant. L'étude en cours sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant porte sur l'expérience de 62 pays de diverses régions qui ont fait rapport au Comité deux fois. L'analyse est fondée sur des consultations d'experts et sur l'examen de documents émanant du Comité et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et sur des renseignements reçus des bureaux de l'UNICEF, de ses comités nationaux et des partenaires pertinents. Les expériences, enseignements et pratiques optimales recensés permettront de promouvoir l'application future de la Convention dans le monde entier.

29. Publiées lors du quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention, les principales conclusions des recherches initiales ont servi à plaider et à décider pour les droits de l'enfant aux niveaux international et national, par exemple avec la création en 2005 d'un Conseil national pour les droits de l'enfant au Timor-Leste. Face à la nécessité avérée de ces recherches, le Centre fera en 2006-2008 une analyse plus systématique de l'impact de l'application de la Convention.

#### **Progrès et problèmes dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant**

La phase initiale de l'étude sur l'application de la Convention a indiqué les tendances positives et les secteurs qui laissent à désirer :

a) *Une importante réforme des lois a commencé.* La Convention a été incorporée dans le droit interne de plus de la moitié des pays étudiés, et près du tiers ont incorporé ses dispositions dans leur constitution. Le progrès social a bénéficié non seulement de l'engagement politique mais aussi de la revue systématique des lois, de leur application efficace, de ressources suffisantes et de l'implication de tous les niveaux de la société;

b) *Plus de 60 institutions nationales indépendantes s'occupant des droits de l'enfant ont été créées* dans 38 pays au moins depuis 15 ans. La coopération s'est renforcée entre elles, grâce notamment à un réseau européen et à un réseau mondial qu'appuie le Centre;

c) *Les mécanismes gouvernementaux pour coordonner l'action politique en faveur des enfants ont augmenté en nombre* et, dans certains cas, font intervenir les services du président ou du premier ministre. Mais

c) *Les mécanismes gouvernementaux pour coordonner l'action politique en faveur des enfants ont augmenté en nombre et, dans certains cas, font intervenir les services du président ou du premier ministre. Mais il faut plus d'efforts encore pour coordonner l'action des autorités centrales et sous-nationales, harmoniser les politiques sociales et économiques, réduire les disparités et s'occuper de la marginalisation des groupes d'enfants les plus vulnérables. Des stratégies nationales doivent être établies pour s'occuper spécifiquement des enfants, notamment pour donner suite aux objectifs du Millénaire.*

30. **Traduire en action sous-nationale les engagements envers les enfants** : cela s'est fait grâce à l'Initiative des villes amies des enfants, dont le secrétariat est établi au Centre. Ce processus a comporté l'examen des expériences positives des systèmes de gouvernance locale pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant suivant les engagements pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants pour mettre ceux-ci au centre des plans de développement.

31. En consultation avec les bureaux de l'UNICEF, avec ses partenaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG), et avec des experts internationaux, le Centre a mis au point un cadre d'action et des outils pour les villes amies des enfants ainsi qu'une documentation d'ordre pratique, pour guider l'action des autorités locales, dont la promotion de la participation des enfants aux décisions municipales. Ces outils, largement traduits, sont gérés grâce à un site Web interactif. Leur emploi fructueux est illustré par les exemples suivants : la reconstruction de Bam (Iran) pour en faire une ville amie des enfants après le séisme de 2003; le recours aux villes amies des enfants comme stratégie pour l'Initiative de la protection de l'enfant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Institut arabe pour le développement urbain; et deux études (Italie et Philippines) portant sur des partenariats fructueux de gouvernance locale avec des enfants de ces pays.

32. La contribution aux travaux du Comité des droits de l'enfant et à ceux d'autres mécanismes internationaux qui s'en occupent a été renforcée. Le premier, représenté au Comité consultatif international *Innocenti*, concourt activement à l'élaboration des études du Centre, participe régulièrement aux consultations d'experts et s'est joint au lancement de plusieurs études du Centre dont les recherches aident le Comité à examiner les rapports des États parties et inspirent ses observations générales et ses discussions thématiques sur l'enfance. L'étude du Centre intitulée « The Evolving Capacities of the Child » (*Innocenti Insight 10*, 2005) a influencé la discussion et aidé à examiner une future observation générale sur le développement du jeune enfant. Les études du Centre sur l'enfance handicapée ont fait fond sur les recommandations de la discussion thématique du Comité sur ce sujet, et les recherches actuelles du Centre sur la mobilisation des ressources pour l'application de la Convention se sont inspirées de l'observation générale sur les mesures générales d'application.

33. S'appuyant sur les discussions thématiques du Comité en 2000 et 2001, les travaux du Centre pour la protection des enfants contre la violence influencent sa collaboration avec le professeur Paulo Sergio Pinheiro, nommé par le Secrétaire général pour diriger l'étude actuelle des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Le Centre est partenaire et membre du comité de rédaction de l'étude et

il a aidé les recherches sur des questions spécifiques, dont les normes et mécanismes des Nations Unies et de l'Europe pour la protection des enfants contre toutes les formes de violence et la mutilation/ablation génitale féminine. Le Centre a tenu des consultations d'experts à l'appui de l'étude en servant de pôle de recherche pour élaborer des estimations mondiales sur l'incidence de la violence contre les enfants.

34. Le Centre a aussi promu une collaboration étroite avec le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, qui a été nommé en 2004 par la Commission des droits de l'homme.

35. **Protection contre la discrimination et promotion de l'inclusion sociale :** cela a fait l'objet de plusieurs études. Le *Digest* « Garantir les droits des enfants autochtones », déjà évoqué, considère les tendances de l'extrême pauvreté, de la marginalisation et de la vulnérabilité affectant les enfants et examine des stratégies novatrices pour protéger leurs droits et leur patrimoine culturel. Issu d'une collaboration étroite avec l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Comité des droits de l'enfant, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du travail (OIT), les représentants des communautés autochtones et les bureaux de l'UNICEF, le *Digest* est disponible en plusieurs langues et ses principales conclusions ont été traduites en 11 langues autochtones. Lancée à Madrid, cette étude a inspiré le débat thématique du Comité, les travaux du Sommet ibéro-américain de 2004-2005 et l'examen préliminaire en 2004 de la Décennie internationale des populations autochtones.

36. Les droits des enfants handicapés ont été abordés dans deux études du Centre. La première, « Children and Disability in Transition in the CEE/CIS and Baltic States Region » (*Innocenti Insight 11*, 2005) analyse les statistiques officielles et les changements dans la législation, examine les perspectives de médecine et de santé publique et résume les débats d'un groupe de réflexion qui comprenait des enfants handicapés, leurs parents et des prestataires institutionnels. L'étude révèle que, malgré d'importants progrès dans les attitudes et les lois concernant ces enfants, beaucoup reste à faire pour protéger leurs droits, notamment en évitant la mise en institutions.

37. Cette étude a été complétée par un *Innocenti Digest* sur les droits des enfants handicapés, à paraître en 2005 et qui, examinant les différents niveaux de développement économique et de prestations des pays, prône l'inclusion de ces enfants dans l'éducation, la santé et la rééducation, les activités récréatives et culturelles et la formation professionnelle et pratique.

**Disparités dans les États d'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes et nécessité de données ventilées**

Dans le passage de la région à l'économie de marché, l'effondrement local de l'économie et des services publics a accentué les disparités qui, selon l'analyse initiale, par le Centre, des renseignements émanant de 27 bureaux nationaux de statistiques, se sont énormément aggravées depuis 1990 dans le revenu par habitant des populations les plus riches et les plus pauvres. Les capitales et les régions abondantes en ressources se sont enrichies le plus, alors que beaucoup de régions rurales et celles qui dépendent d'industries naguère subventionnées ont perdu le plus de terrain et montrent une forte aggravation de la pauvreté

Dans le passage de la région à l'économie de marché, l'effondrement local de l'économie et des services publics a accentué les disparités qui, selon l'analyse initiale, par le Centre, des renseignements émanant de 27 bureaux nationaux de statistiques, se sont énormément aggravées depuis 1990 dans le revenu par habitant des populations les plus riches et les plus pauvres. Les capitales et les régions abondantes en ressources se sont enrichies le plus, alors que beaucoup de régions rurales et celles qui dépendent d'industries naguère subventionnées ont perdu le plus de terrain et montrent une forte aggravation de la pauvreté des familles et des enfants. Or, en raison de la décentralisation des dépenses sociales, les autorités locales sont de plus en plus tributaires

de l'économie locale, ce qui crée de vastes écarts dans les dépenses par enfant, notamment dans l'éducation.

38. **La protection des enfants contre la violence, les conflits armés et la traite** est un autre domaine qui a contribué à la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme. Les points saillants des recherches sur la violence réalisées par le Centre ont déjà été abordés. Une étude clef, utile au plaidoyer intitulée « Toward the Abandonment of Female Genital Mutilation/Cutting » sera publiée en 2005 sous forme d'*Innocenti Digest*. Elle traite de cette pratique en Afrique, au Moyen-Orient et chez les émigrés du Nord et recommande des actions pour y mettre fin.

39. **La protection des enfants pendant et après les conflits**, volet important du programme, est abordée ailleurs dans le rapport. En étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies, les ONG pertinentes, les instituts de recherche et l'*Istituto degli Innocenti*, le Centre a encouragé la création du réseau européen pour la recherche sur les enfants participant à des conflits armés. Lancé en juillet 2003, avec le soutien du Gouvernement italien, ce réseau a aidé à déceler des lacunes dans les protections et les domaines d'action prioritaires et à favoriser un effort de collaboration pour y remédier. Renseignée par le réseau, une étude ayant pour titre « Birth Registration and Armed Conflict », qui sera publiée sous forme d'*Innocenti Insight* en 2005, met en relief l'importance de l'enregistrement des naissances pour établir l'identité judiciaire des enfants dans les situations d'urgence et ainsi prévenir le recrutement des mineurs dans l'armée et favoriser la construction du pays.

40. **La traite des enfants** a gagné en importance dans les travaux du Centre ces dernières années. Il a été étroitement associé à l'élaboration du Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains, dont la promotion a été faite en 2003 dans le cadre du Sommet UE/Afrique et que l'Union africaine a avalisé la même année. Tout cela s'est fait à la lumière de l'étude intitulée « La traite des êtres humains en Afrique, en particulier des femmes et des enfants » (*Innocenti Insight 9*, 2003), réalisée par le Centre et qui, lancée au Bénin en 2004, dresse une carte préliminaire des tendances de la traite en Afrique, et des pratiques naissantes pour la prévenir et protéger les enfants victimes. Les recherches du Centre ont aussi servi à appuyer le suivi par la région du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu en décembre 2001 à Yokohama (Japon), ainsi que la réalisation de travaux normatifs et la définition de grandes orientations par le Conseil de l'Europe et les institutions de l'UE. Des recherches en cours en Europe et en Asie du Sud ont étayé en 2005 une étude intitulée

« Trafficking for Sexual Exploitation and Other Exploitative Purposes », qui paraîtra dans la série *Innocenti Insight*. Les conclusions de ces recherches viendront appuyer le plaidoyer pour la prévention, la protection des victimes, le rapatriement et la réintégration.

41. Le Centre est un pôle de recherches sur la traite des enfants, qui bénéficie du soutien du site Web Innocenti Child Trafficking Research. Une base de données très complète a été élaborée, qui aide l'UNICEF à nouer de meilleurs partenariats avec les autorités gouvernementales, les parlementaires, les organismes des Nations Unies (par exemple le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OIT, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice), les organisations internationales (comme l'Organisation internationale pour les migrations), les ONG (par exemple Save the Children; End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes; Terre des Hommes), les institutions régionales (par exemple le Conseil de l'Europe et les institutions de l'Union européenne) ainsi que les institutions et réseaux d'enseignement (par exemple Childwatch). Cette vaste alliance a permis de faire progresser les recherches, l'élaboration de politiques et le plaidoyer.

42. La **participation des enfants** est évidente dans de nombreux domaines de recherche, notamment dans « The Evolving Capacities of the Child » susmentionné. L'étude, qui a son ancrage dans l'article 5 de la Convention, porte sur les aspects du développement, de la participation et de la protection qui concernent l'enfant. Une autre étude, intitulée « Adolescent programming experiences during conflict and post-conflict » (monographies de l'UNICEF, juin 2004) et réalisée avec la Division des programmes de l'UNICEF, a permis d'établir que les enfants et adolescents jouaient un rôle important dans le développement de proximité et la consolidation de la paix. Le Centre a également concouru à la rédaction d'une version adaptée aux enfants du rapport de la Commission Vérité et réconciliation de la Sierra Leone (voir l'encadré).

**Version adaptée aux enfants du rapport de la Commission Vérité et réconciliation de la Sierra Leone**

Pendant les 10 ans du conflit armé en Sierra Leone, les enfants ont subi les pires maltraitements. Au sortir du conflit, ils sont néanmoins devenus des acteurs clés de la réconciliation. La version simplifiée, adaptée aux enfants, du rapport Commission Vérité et réconciliation l'illustre bien. La première du genre, elle cristallise la participation des enfants tout au long des travaux de la Commission. Le rapport retrace leurs communications officielles, l'enregistrement de leurs témoignages et leur participation aux audiences publiques et à huis clos ainsi qu'à l'établissement du rapport officiel.

43. **Le rôle de la famille dans la protection des droits de l'enfant** fait l'objet d'une étude prochaine sur les enfants et le VIH/sida (*Innocenti Insight 13*, 2005), qui aborde les problèmes posés par l'affaiblissement de la capacité de la famille pour prendre en charge et protéger les enfants face à l'épidémie. L'étude porte sur la possibilité d'une prise en charge en milieu familial, encourage les solutions de

proximité dans l'aménagement de protections pour les orphelins du sida et préconise une attention prioritaire pour les enfants et les familles touchés par le VIH/sida.

### **C. L'utilité du Centre de recherche Innocenti pour l'UNICEF**

44. La coopération avec d'autres services de l'UNICEF et ses comités nationaux s'est améliorée progressivement. Le Centre a notamment resserré ses liens de coopération avec les membres du Groupe des programmes au siège, selon les axes suivants : a) faire connaître les conclusions des recherches et ouvrir des perspectives au Groupe des programmes pour ses délibérations générales; b) concourir à la stratégie mondiale de l'UNICEF dans le cadre de l'examen du Plan stratégique à moyen terme actuel et en préparation; c) collaborer stratégiquement avec la Division des politiques et de la planification à la promotion d'initiatives mondiales (par exemple sur la pauvreté des enfants et la réforme législative), à l'analyse des politiques et à l'assistance technique sur le terrain; d) aider à définir, avec la Division des programmes, les orientations générales, notamment pour la protection des enfants; et e) coopérer avec le Bureau des programmes d'urgence sur les questions relatives aux enfants touchés par les conflits armés, la justice transitionnelle et l'état de droit. Le Centre a coopéré aussi avec le Bureau des partenariats publics dans le cadre d'alliances mondiales et régionales avec des parlementaires, des maires et des médiateurs pour les enfants, avec le Service d'évaluation et avec la Division de la communication pour les actions de défense d'envergure mondiale.

45. La collaboration avec les bureaux régionaux s'est améliorée aussi, par exemple dans le cadre du projet TransMONEE sur l'Europe centrale et orientale, la CEI et les pays baltes. Avec le Bureau régional pour l'Europe et le bureau bruxellois, la coopération a concerné aussi l'élaboration de politiques et la collaboration avec des institutions de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. En outre, des cadres de coopération ont été mis au point avec d'autres bureaux régionaux de l'UNICEF : avec le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes pour l'exercice des droits des enfants et les chantiers de la politique socioéconomique; avec le Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour les enfants touchés par le VIH/sida; avec le Bureau pour l'Asie de l'Est et le Pacifique sur les droits de l'enfant et les migrations; avec le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord contre la mutilation/ablation génitale féminine et la traite des enfants; avec le Bureau pour l'Asie du Sud contre la traite des enfants et leur exploitation sexuelle; et avec le Bureau pour l'Afrique occidentale et centrale contre la traite des enfants, les enfants dans les conflits armés et la mutilation/ablation génitale féminine.

46. Avec les comités nationaux pour l'UNICEF, le Centre a renforcé son partenariat, en coopération avec le Bureau régional de Genève, pour infléchir le plaidoyer et la concertation sur les droits de l'enfant dans les pays industrialisés. Consultations, partenariats de recherche, diffusion des recherches du Centre et collaboration sur certaines actions de défense ont porté surtout sur la traite des enfants, la protection contre la violence et l'enfance pauvre. De surcroît, les comités nationaux ont apporté leur concours financier à diverses études.

47. Après la consultation à Doubaï en 2004 de la haute direction et des représentants de l'UNICEF, le Centre et la DPP ont organisé une réunion mondiale

afin d'élaborer une stratégie institutionnelle destinée à améliorer l'analyse des politiques socioéconomiques et le plaidoyer par une sensibilisation aux droits de l'enfant. La réunion a souligné l'importance de l'analyse factuelle et comparative de l'impact sur les enfants des tendances et politiques socioéconomiques et la nécessité de renforcer les alliances à cet égard. Ses recommandations ont guidé la définition du domaine 5 du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009.

## **D. Renforcer les partenariats avec d'autres organisations pour défendre la cause des enfants**

48. Le Centre a collaboré avec des partenaires de l'ONU et intergouvernementaux pour favoriser l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités au sein des institutions de l'UE, notamment dans le contexte de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme et dans le cadre des travaux du Forum du Conseil de l'Europe sur l'enfant et la famille. En matière d'analyse de la politique socioéconomique, le Centre a mené des coopérations tous azimuts. Des chercheurs du Luxembourg Income Study et du réseau EUROMOD (modèle européen de microsimulation) englobant une vaste gamme d'établissements d'enseignement et l'OCDE ont contribué aux recherches du Centre sur l'enfance pauvre dans les pays industrialisés. En janvier 2005, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Child Poverty Research and Policy Centre, les universités de Moscou et de Florence et le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la CEI et les pays baltes ont participé à la réunion consultative sur les recherches dans cette région, organisée par le Centre à Florence.

49. À l'échelle régionale, le Centre a collaboré avec un grand nombre de réseaux d'enseignement et de recherche et d'institutions influentes – domaine qui progressera dans le prochain programme.

### **Collaboration avec l'*Istituto degli Innocenti* et d'autres institutions en Italie**

50. Le Centre continue de collaborer étroitement avec l'*Istituto degli Innocenti* à la recherche, au plaidoyer et à la sensibilisation de l'opinion. Les activités ont concerné les enfants dans les conflits armés et l'agrandissement de la bibliothèque commune Innocenti. Inaugurée en 2001, celle-ci renferme des ouvrages sur les droits de l'enfant dans le monde entier et des études réalisées par les deux institutions et leurs partenaires. Des mesures importantes ont été prises pour accroître le rayonnement et l'importance stratégique, y compris pour la ville de Florence et la Toscane.

51. Le Centre et l'*Istituto* ont eu à plusieurs reprises l'occasion de renforcer ensemble leurs capacités et de servir de lien d'étude. Des visites ont été organisées pour les bureaux extérieurs et les partenaires de l'UNICEF, ce qui a permis à des fonctionnaires et à des acteurs du développement de dialoguer avec des collègues de l'*Istituto* et de bénéficier de leurs études et de leur expérience. L'accord de coopération entre le Centre et l'*Istituto*, reconduit en 2005 mettra l'accent, prévoit-on, sur l'élargissement des travaux de la bibliothèque et la coopération à la recherche.

52. Un accord de coopération basé sur l'accord-cadre avec l'UNICEF en vigueur depuis 1997 a été signé officiellement en juin 2004 avec la région de Toscane (Italie). Il prévoit que le Centre et la région organiseront des activités ayant trait aux enfants. D'importantes études du Centre ont été traduites en italien grâce au concours financier de la région. Celle-ci soutient la coopération avec les bureaux extérieurs et les partenaires de l'UNICEF, notamment dans le cadre de visites de délégations de haut niveau. Cette coopération a éclairé les débats sur les orientations et a favorisé la diffusion et l'utilisation des études du Centre.

53. Avec le Comité national italien pour l'UNICEF, le Centre a collaboré de plus en plus au plaidoyer : ils ont notamment organisé ensemble, avec des partenaires importants, en décembre 2004, à Florence, une manifestation intitulée « Les enfants d'abord », en marge des « *Giornate per la Cooperazione* » (Journées pour la coopération) organisées par le Ministère des affaires étrangères. En outre, le Centre a collaboré avec des ONG italiennes à des recherches et au plaidoyer, notamment sur la traite des enfants et la mutilation/ablation génitale féminine.

## **E. Communication et accroissement de l'apport des donateurs**

54. Tout au long de la période du programme, le Centre a poursuivi le renforcement de ses actions de communication et de plaidoyer à l'UNICEF et ailleurs : il s'est fait mieux connaître et a élargi ses partenariats stratégiques.

55. Le Centre a atteint le plafond budgétaire approuvé au programme (voir sect. III) et continue de renforcer et de diversifier l'apport des donateurs. Au budget de base assuré par le Gouvernement italien s'ajoutent des fonds que le Gouvernement suédois a destinés à la recherche sur les droits de l'enfant et des fonds que d'autres gouvernements, des comités nationaux de l'UNICEF, des organismes intergouvernementaux et des fondations ont affectés à des recherches précises.

56. Suite aux recommandations du Comité consultatif international et à l'évaluation du Centre, une stratégie à long terme de collecte de fonds est en préparation pour accompagner la mise en œuvre du programme du Centre en 2006-2008.

## **III. Projet de programme pour 2006-2008**

57. Guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant, le programme a) appuiera la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme, en s'intéressant particulièrement aux domaines 4 et 5 (protection de l'enfant et analyse des politiques et communication et partenariats) et contribuera au suivi national et international de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, de la Déclaration et du programme du Millénaire ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) permettra de détecter et de régler les problèmes neufs et les questions sensibles qui touchent les enfants. Le Centre améliorera ses partenariats à tous les niveaux tout en consolidant son assise financière et institutionnelle.

58. Le programme pour 2006-2008 mettra à profit les compétences de base du Centre et les enseignements tirés des programmes précédents, notamment de son évaluation. Il permettra d'en renforcer le rôle de centre d'excellence, de ressource pour l'UNICEF et de catalyseur pour les universitaires, les dirigeants et les spécialistes sur le terrain.

## A. Objectifs du programme

59. Les quatre objectifs de ce programme sont les suivants :

- a) Engendrer et communiquer des connaissances stratégiques et utiles sur les questions qui touchent les enfants et l'exercice de leurs droits;
- b) Promouvoir l'échange et la transmission des connaissances au service de la réflexion, du dialogue et du croisement des expériences;
- c) Contribuer au plaidoyer et à l'élaboration des politiques et programmes de l'UNICEF, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme et de la collaboration de l'UNICEF au programme du Millénaire;
- d) Consolider l'assise financière et institutionnelle du Centre.

60. Trois stratégies solidaires guideront la réalisation de ces objectifs :

- a) Mener une analyse factuelle à partir de renseignements qualitatifs et quantitatifs, appliquer des méthodes adaptées et formuler des recommandations visant à évaluer et à éclairer le plaidoyer et les interventions;
- b) Renforcer les partenariats avec les instituts de recherche, les organismes dirigeants et les acteurs du développement, aux niveaux mondial et régional, dans les pays tant en développement qu'industrialisés;
- c) Communiquer et exploiter les résultats de la recherche et les recommandations afin de contribuer à l'élaboration des politiques et aux activités de plaidoyer grâce à la diffusion stratégique d'études et à la participation à des réunions et autres forums organisés sur la question.

## B. Engendrement et communication de connaissances stratégiques et utiles

61. Pour ses recherches, le Centre engendrera des connaissances et en communiquera les résultats afin d'éclairer l'action internationale en faveur des enfants et d'appuyer la mission et les travaux de l'UNICEF. Ces recherches seront menées dans trois domaines thématiques : politiques socioéconomiques et enfance pauvre, application des normes internationales relatives aux droits de l'enfant et protection des enfants contre la violence, la maltraitance et l'exploitation.

62. **Politiques socioéconomiques et enfance pauvre.** Dans ce domaine, les recherches viseront à faire mieux comprendre le contexte et les effets des politiques socioéconomiques sur les enfants. Ces travaux comprendront la formulation de mesures générales aux niveaux national et international en vue de réduire la pauvreté des enfants et de mobiliser des ressources pour l'exercice de leurs droits.

63. La réduction de la pauvreté est désormais une priorité internationale, comme le montrent l'appui mondial à l'objectif 1 du Millénaire pour le développement et les stratégies nationales à cet égard. Or, comme l'ont confirmé les recherches du Centre, on connaît encore mal les effets de la pauvreté sur les enfants. Malgré les nets progrès de l'analyse ces dernières années, notamment à l'UNICEF et chez ses partenaires, il n'existe pas encore de méthode généralement admise pour évaluer la pauvreté des enfants dans l'optique de leurs droits. Il faut donc continuer les recherches factuelles et les analyses comparatives afin de comprendre les

manifestations de la pauvreté dans la vie des enfants, d'éclairer les débats sur les politiques, de promouvoir l'établissement d'objectifs assortis d'échéances par pays pour réduire la pauvreté des enfants et de suivre les progrès accomplis dans les pays tant en développement que développés.

64. À ces fins et cherchant à promouvoir son rôle d'intermédiaire stratégique auprès d'un réseau d'experts et d'institutions, le Centre s'emploiera à atteindre les objectifs ci-après :

a) Faire mieux comprendre la pauvreté des enfants, question de politique et problème social *sui generis*, en conjuguant l'analyse comparative factuelle des politiques économiques et sociales et celle de l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme;

b) Évaluer et favoriser la mobilisation des ressources en faveur de l'exercice des droits de l'enfant, notamment en analysant les possibilités de financement par les États et dans le contexte de l'aide au développement, en vue de promouvoir l'accès de tous les enfants à des services sociaux essentiels de qualité;

c) Évaluer l'incidence des migrations et autres réactions des ménages à la pauvreté, notamment examiner les caractéristiques des migrations des ménages et les divers effets sur les enfants qui restent, qui suivent leurs parents ou qui émigrent seuls.

65. Le Centre adoptera une approche pluridisciplinaire, mettant à profit les compétences de l'UNICEF et de ses partenaires ainsi que celles de diverses sources, en particulier les enquêtes sur les ménages (enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes démographiques et sanitaires et études de la mesure des niveaux de vie), les consultations d'experts et les débats avec les milieux universitaires.

66. **Application aux enfants des normes internationales.** Dans ce domaine, le Centre cherche à sensibiliser le public et à faire mieux comprendre les normes internationales relatives aux droits des enfants ainsi qu'à influencer l'action qui vise à placer les questions concernant les enfants au centre des préoccupations nationales et internationales, en particulier aux niveaux juridique et institutionnel.

67. La reconnaissance et l'application généralisées des normes internationales au niveau national permet de faire avancer le processus en démontrant qu'elles peuvent être concrétisées dans les politiques et dans la pratique afin d'améliorer la situation des enfants. Les résultats et les analyses aideront à influencer les politiques et le plaidoyer ainsi que l'élaboration des programmes. Ces travaux viendront étayer les grandes lignes du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009. Les objectifs du programme seront les suivants :

a) Mener des recherches sur les droits de l'enfant afin de faire mieux connaître la Convention et ses protocoles facultatifs qui les visent ainsi que les autres normes internationales en cause; examiner des sujets stratégiques neufs, dont l'adoption, notamment internationale et les solutions autres que le placement en institution, en se fondant sur des travaux précédents et sur l'expérience des grands partenaires, dont *l'Istituto degli Innocenti*, le Conseil de l'Europe et la Conférence de La Haye sur le droit international privé;

b) Évaluer, documenter et analyser l'incidence des mesures générales de l'application de la Convention au niveau national à partir de l'examen entrepris dans le cadre du programme actuel, en s'intéressant aux aspects qui méritent d'être

étudiés plus avant, comme l'allocation des ressources en vue de promouvoir l'exercice des droits de l'enfant, le renforcement des institutions nationales indépendantes pour les droits de l'enfant et le rôle du réseau mondial, la participation des enfants aux décisions, la contribution des principaux acteurs, notamment des parlementaires, à l'application de la Convention et les aspects techniques du suivi des progrès dans ces domaines;

c) Documenter et analyser l'application de la Convention au niveau sous-national, en se fondant sur l'expérience du Centre en ce qui concerne l'Initiative des villes amies des enfants et en examinant le rôle des enfants dans le contexte de la décentralisation, notamment leur participation aux conseils municipaux composés d'enfants;

d) Appuyer les travaux du Comité des droits de l'enfant et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme, en particulier en contribuant à l'élaboration des observations générales et aux débats thématiques (sur la mobilisation des ressources en faveur des enfants, le développement du jeune enfant et la justice pour mineurs), en aidant le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants et en contribuant à l'étude de la question de la violence à l'encontre des enfants et son processus de suivi.

68. Dans ce domaine, la recherche se fondera sur des analyses factuelles, l'échange et la diffusion des connaissances, des communications efficaces et le renforcement des partenariats; elle s'emploiera à promouvoir les synergies et l'emploi efficace des ressources humaines dont celles de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, dans un vaste éventail de disciplines au Centre et ailleurs. L'accent sera mis en particulier sur le renforcement des alliances stratégiques du Centre hors d'Europe.

**69. Protection des enfants contre la violence, la maltraitance et l'exploitation.** Dans ce domaine, les travaux viseront à faire mieux connaître et comprendre la question de la protection des enfants et à trouver des solutions d'ordre normatif et politique afin de promouvoir la défense de leurs droits.

70. L'application de la Convention, de ses protocoles facultatifs et des autres normes internationales en cause, de même que les suites données à la Déclaration du Millénaire et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, ont fait de la protection des enfants victimes de la violence, de la traite, de l'exploitation sexuelle, des conflits armés et d'autres situations qui entravent l'exercice de leurs droits une question plus en vue, qui éveille un intérêt marqué. Mais, faute de données précises et d'analyses factuelles de la question, il reste souvent difficile d'intervenir.

71. Le Centre tirera partie des recherches antérieures, de son expérience et des partenariats solides qu'il a établis dans ce domaine, dans le système des Nations Unies et ailleurs, en vue de faire mieux connaître les normes internationales en la matière, de promouvoir l'analyse factuelle des aspects normatifs et politiques de la protection des enfants et d'appuyer l'action visant à améliorer la collecte des données, les méthodes de recherche et la diffusion du savoir. Ces activités contribueront à la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme, notamment dans les domaines du plaidoyer et de l'élaboration des politiques et des programmes. Ce programme s'intéressera aux questions ci-après :

a) **La traite d'enfants**, notamment aux fins de l'exploitation sexuelle : le Centre s'emploiera particulièrement à faire mieux comprendre l'ampleur et les caractéristiques de cette traite et à évaluer les cadres normatifs et politiques visant à assurer la protection des enfants aux niveaux international, régional, national et sous-national; il élargira sa portée régionale, identifiera les initiatives et tirera les enseignements voulus pour améliorer la protection des enfants, notamment au niveau de la collectivité et dans le secteur du tourisme;

b) **La violence** : entre autres activités, le Centre contribuera à l'étude de la question de la violence à l'encontre des enfants et à son processus de suivi; il servira de pôle de recherche pour dénombrer les enfants visés, s'emploiera à promouvoir la recherche sur la violence et le VIH/sida et appuiera l'action de l'UNICEF pour l'abolition des mutilations génitales féminines;

c) **Les effets des conflits armés** : le Centre mènera des recherches et favorisera l'échange des connaissances afin de faire mieux comprendre et appliquer les normes internationales en la matière et de combler les lacunes que le Réseau européen pour la recherche sur les enfants dans les conflits armés a détectées (par exemple, état de droit et justice en période de transition, enfants nés de viols pendant la guerre).

### C. Échange et transmission des connaissances

72. Le Centre contribuera à la réflexion, au dialogue et au croisement des expériences liés aux questions concernant les enfants, en participant au débat international et à l'action nationale en faveur de l'exercice des droits de l'enfant. Ses objectifs seront les suivants :

a) Organiser et faciliter les discussions d'experts et l'échange d'informations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les dirigeants et les spécialistes et renforcer l'autorité intellectuelle de l'UNICEF en fournissant un appui à la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme, notamment des domaines 4 et 5, et en s'intéressant aux problèmes neufs et aux questions sensibles;

b) Inciter le système des Nations Unies et les organismes de développement à prendre en compte les questions concernant les enfants, au niveau des politiques et à l'échelle nationale, notamment à l'appui des objectifs du Millénaire (par exemple, faire en sorte que la pauvreté des enfants soit considérée comme une préoccupation politique distincte dans l'optique de la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement ainsi que de l'aide publique au développement en faveur des services destinés aux enfants, dans le cadre de l'objectif 8);

c) Contribuer aux activités de plaidoyer et à l'élaboration des politiques des institutions et organisations régionales en renforçant la collaboration avec les institutions et organisations européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et OCDE), avec les institutions universitaires et politiques dans d'autres régions et avec les organisations mondiales comme l'Union interparlementaire;

d) Fournir un appui stratégique et technique aux institutions nationales indépendantes pour les droits de l'enfant, notamment en les incitant à coopérer dans le cadre du Réseau mondial de médiateurs pour les enfants.

## **D. Contribuer au plaidoyer et à l'élaboration des politiques et programmes de l'UNICEF**

73. Le Centre contribuera au plaidoyer et à l'élaboration des politiques et des programmes de l'UNICEF, en mettant l'accent sur le plan stratégique à moyen terme, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'au règlement des problèmes neufs et des questions sensibles qui pourront éclairer les priorités de l'UNICEF à l'avenir.

74. Il cherchera à atteindre les objectifs suivants :

a) Contribuer à la recherche et à l'analyse des politiques à l'appui des activités de plaidoyer et des politiques et stratégies mondiales de l'UNICEF, en coopération avec le Groupe des programmes et d'autres services du Fonds;

b) Promouvoir la recherche sur le terrain et la recherche décisionnelle, faire la synthèse des expériences régionales et appuyer le plaidoyer, la concertation et le renforcement des capacités au niveau des pays, en étroite coopération avec les régions et les bureaux régionaux de l'UNICEF; continuer de contribuer au suivi des politiques économiques et sociales et de leurs effets sur les enfants dans le contexte de la transition, dans les pays d'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes; étendre les accords en vigueur entre le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes et le Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe tout en élargissant la collaboration à d'autres bureaux régionaux qui serviront de pôles de coopération avec les instituts de recherche et de direction dans les régions; renforcer la capacité d'analyse des bureaux de l'UNICEF en fournissant un appui technique et méthodologique aux travaux de recherche, en contribuant à l'analyse politique et en coopérant à certaines études;

c) Contribuer aux activités mondiales de plaidoyer et de sensibilisation du public, en coopération avec les comités nationaux pour l'UNICEF, menées à l'appui de la Campagne mondiale sur les enfants et le sida et grâce aux travaux de recherche sur les enfants des pays industrialisés et aux études d'intérêt mondial que mène le Centre.

## **E. Consolidation de l'assise institutionnelle et financière du Centre**

75. Appui indispensable aux objectifs susvisés et en coopération avec les services de l'UNICEF concernés, le Centre s'emploiera à :

a) Consolider et diversifier encore son assise financière;

b) Renforcer les principaux partenariats institutionnels dans tous les domaines de son programme.

76. Les sources de financement et l'élaboration d'une stratégie de collecte de fonds sont décrites à la section F. Le Centre continuera de collaborer étroitement avec l'*Istituto degli Innocenti*, notamment en faveur de la bibliothèque commune Innocenti, en augmentant ses ressources afin que les chercheurs du monde entier y aient accès et qu'elle soit mieux connue en Italie. Cette collaboration concernera les domaines suivants : les enfants dans les conflits armés, l'adoption, les solutions autres que le placement en institution et le Réseau européen des observatoires

nationaux sur l'enfance. Elle permettra aussi d'organiser des activités de renforcement des capacités et de formation pour le personnel de l'UNICEF et ses partenaires grâce à des visites d'études.

77. La coopération du Centre avec la région de Toscane se fondera sur l'Accord de coopération reconduit en 2004 et consistera notamment à traduire en italien les principales études du Centre, grâce au financement de la région, et à organiser des activités et des visites d'études.

78. Le Centre continuera de coopérer étroitement avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Avec le concours du Comité national italien, il organisera et financera des initiatives concernant les enfants, promues par la Coopération italienne pour le développement, et la diffusion d'études du Centre dans les institutions italiennes.

79. Une initiative intéressante concerne la résidence des chargés de recherche qui contribueront aux travaux du Centre. On envisage de prendre des dispositions analogues pour le personnel de l'UNICEF, des organismes des Nations Unies et des partenaires du Centre.

80. En vue de renforcer la contribution de la recherche aux activités du système des Nations Unies et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre de la réforme de l'Organisation, le Centre favorisera les contacts, l'échange d'informations et la collaboration, à intervalles plus réguliers, avec d'autres instituts de recherche, surtout avec ceux des Nations Unies, dont l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, le service de recherche du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les Centres du PNUD pour la lutte contre la pauvreté et pour la gouvernance.

## **F. Financement et recrutement**

81. Dans le cadre de la reconduction de l'Accord de coopération avec l'UNICEF en 2005, le Gouvernement italien s'est engagé à continuer de verser au Centre, pour le nouveau programme, un minimum d'environ 6,5 millions de dollars pour financer les effectifs et les dépenses de fonctionnement de base. Des ressources supplémentaires, à prélever sur les fonds disponibles, seront consacrées au resserrement des liens de coopération entre le Centre et l'*Istituto degli Innocenti*.

82. La contribution du Gouvernement italien aux activités de base, stable depuis 17 ans, s'élève au total à 10,5 milliards de liras. En raison des mouvements des taux de change, sa valeur en dollars a considérablement diminué, alors que les dépenses n'ont cessé d'augmenter. Le Gouvernement italien s'est engagé à y remédier. Il a également fourni des ressources complémentaires à certains domaines du programme.

83. Face à cette situation difficile et vu les recommandations tant du Comité consultatif international que de l'évaluation du Centre, celui-ci continuera de mener une action concertée en vue d'élargir et de diversifier encore la base de ses bailleurs de fonds. Pour 2003-2005, ses efforts de mobilisation des ressources ont été positifs par rapport au plafond approuvé par le Conseil d'administration. Pour la première fois, les activités de base du programme en 2003-2005 ont été financées par le Gouvernement suédois et d'autres contributions importantes ont été fournies par les Gouvernements finlandais, français, irlandais, japonais et norvégien ainsi que par

l'OSCE et les fondations Bernard Van Leer et Nuffield. Une contribution financière à des études précises a été apportée par les comités nationaux et dans le cadre de la coopération avec d'autres bureaux de l'UNICEF.

84. Il est prévu que le siège de l'UNICEF augmentera son appui financier. En outre, le Gouvernement suédois s'est engagé à contribuer encore au programme pour 2006-2008 et des débats se tiendront avec d'autres donateurs actuels. Une stratégie de collecte de fonds élaborée en vue de financer le nouveau programme vise à trouver de nouvelles sources pour financer la recherche.

85. Le Centre sera organisé en trois groupes de programme chargés des principaux domaines de recherche, qui bénéficieront de contributions clefs et de l'appui intersectoriel important des groupes de la communication et du partenariat ainsi que du groupe des opérations. L'effectif actuel de 26 postes sera maintenu toutes catégories confondues, et des postes d'administrateurs seront ajoutés en fonction des fonds disponibles. Le Centre continuera de faire appel à des experts et d'avoir recours à d'autres solutions temporaires pour satisfaire les besoins techniques et en personnel.

#### **IV. Projet de recommandation**

86. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le projet de recommandation suivant :

*Le Conseil d'administration,*

*Ayant examiné* le rapport intitulé Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire et activités proposées pour 2006-2008 (E/ICEF/2005/13),

1. *Se félicite* des recherches, activités de plaidoyer et études générales que le Centre a menées dans le cadre du programme en cours et *fait sien* le programme de travail proposé pour la période à venir indiqué dans le document E/ICEF/2005/13;

2. *Autorise* la prorogation du programme du Centre pour la période 2006-2008 avec une allocation totale de 17 millions de dollars au titre des autres ressources, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au minimum 5 430 000 euros (environ 6,5 millions de dollars) pour financer les activités de base, le solde, destiné à financer des activités particulières, devant être obtenu auprès de divers bailleurs de fonds, y compris au moyen de contributions supplémentaires du Gouvernement italien.

**Ventilation des dépenses – estimations (2006-2008)<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2007	2008	Total
<b>Dépenses relatives aux programmes</b>				
Recherches dans les domaines d'activité actuels et neufs, suivi, analyse des politiques, ateliers d'experts, collaboration en réseau et gestion de la recherche <sup>b</sup>	4 000	4 000	4 000	<b>12 000</b>
Activités de plaidoyer, communication, publications, documentation et site Web	600	600	600	<b>1 800</b>
Collaboration avec l' <i>Istituto degli Innocenti</i>	330	330	340	<b>1 000</b>
<b>Total partiel</b>	<b>4 930</b>	<b>4 930</b>	<b>4 940</b>	<b>14 800</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>				
Frais du personnel d'appui	370	375	390	<b>1 135</b>
Frais généraux de fonctionnement (technologies de l'information, communications, fournitures, entretien, matériel)	330	360	375	<b>1 065</b>
<b>Total partiel</b>	<b>700</b>	<b>735</b>	<b>765</b>	<b>2 200</b>
<b>Total</b>	<b>5 630</b>	<b>5 665</b>	<b>5 705</b>	<b>17 000<sup>c</sup></b>

<sup>a</sup> La contribution triennale du Gouvernement italien se chiffre à 5,4 millions d'euros, soit 6,5 millions de dollars au taux de change de juillet 2005, le solde devant être obtenu auprès d'autres sources, sans exclure une contribution supplémentaire du Gouvernement italien.

<sup>b</sup> Le poste de directeur et les frais de voyage sont financés par le budget d'appui des ressources ordinaires.

<sup>c</sup> Moins 1 % (taux de recouvrement approuvé des surcoûts de fonctionnement de l'UNICEF pour projets financés par d'autres ressources).